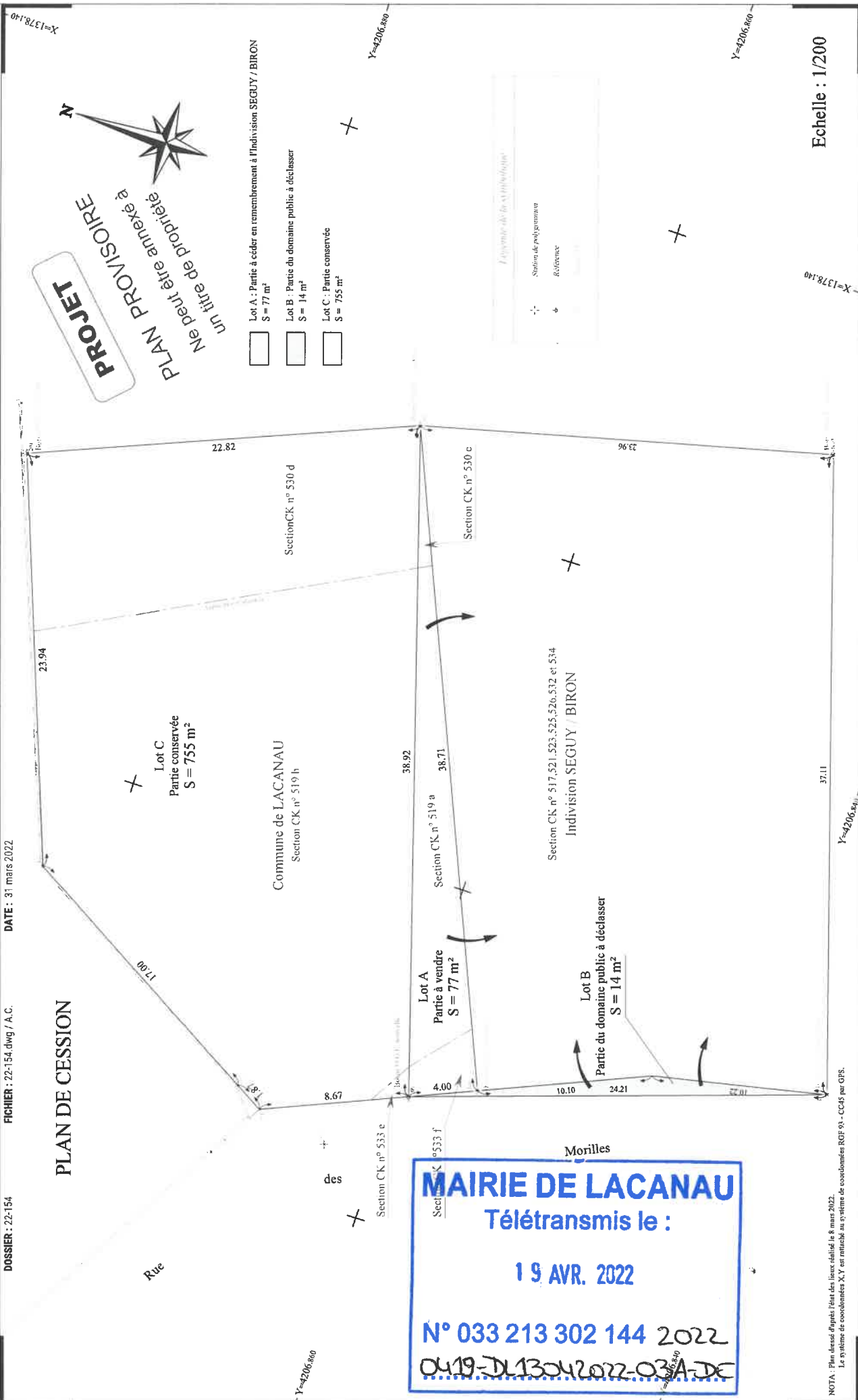


PLAN DE CESSION



PROJET
PLAN PROVISOIRE
Ne peut être annexé à un titre de propriété

- Lot A : Partie à céder en remembrement à l'indivision SEGUY / BIRON
S = 77 m²
- Lot B : Partie du domaine public à déclasser
S = 14 m²
- Lot C : Partie conservée
S = 755 m²

Mairie de Lacanau
Télétransmis le :
19 AVR. 2022
N° 033 213 302 144 2022
0419-DL13042022-03A-DE